

RESULTATS DE L'APPEL A PROJET
« COMMERCE DE PROXIMITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE »

Création d'une charte de bonnes pratiques en matière de développement durable.

Intitulé du projet :

Création d'une charte de bonnes pratiques en matière de développement durable

Organisme porteur du projet :

Confédération Française de la Boucherie, Charcuterie, Charcuterie-Traiteurs (CFBCT)

Et adresse : **98 boulevard Péreire, 75 850 PARIS CEDEX 17**

Nom et prénom du représentant

Du porteur du projet : **LE LANN Christian, Président de la CFBCT**

Email : **cfbct@boucherie-france.org**

téléphone : **01 40 53 47 50** télécopie : **01 43 80 23 85**

Descriptif synthétique du projet :

Le projet vise à créer une charte de bonnes pratiques « développement durable » pour mettre en avant les atouts des artisans bouchers, charcutiers traiteurs auprès de leurs clients sur les démarches entreprises dans le cadre des trois volets : protection de l'environnement, développement économique et progrès social.

Le caractère innovant de la bonne pratique :

Le caractère innovant du projet réside dans :

- ✗ la mise en place d'une méthode d'évaluation des performances des entreprises en matière de développement durable,
- ✗ la réalisation d'une charte d'engagement (produit et process),
- ✗ la mise au point de nouvelles recettes associant à la fois le caractère innovant et durable d'écoproduits.

Le caractère reproductible de la bonne pratique et son intérêt pour le commerce de proximité :

Les résultats de ce projet seront au bénéfice de tous les professionnels concernés, dans le secteur de la boucherie et du commerce de proximité.

La charte élaborée listera des bonnes pratiques en matière de développement durable.

Les entreprises artisanales du secteur de la boucherie charcuterie traiteur pourront décider d'appliquer tout ou partie de ces bonnes pratiques.

Certaines de ces bonnes pratiques seront adaptables à d'autres entreprises relevant du commerce de proximité.

Le caractère reproductible du présent projet passe notamment par :

- ✗ La prise en compte des spécificités et des moyens des TPE / PME (échelle humaine et financière parfois limitées).
- ✗ La vulgarisation des outils développés.

L'inscription de la bonne pratique dans un projet global de développement du commerce :

Nulle entreprise ne peut ignorer la thématique du développement durable. Il en va de son image, de sa compétitivité, et même de sa rentabilité.

Intégrer dans son fonctionnement et dans son organisation des bonnes pratiques relatives aux trois piliers du développement durable, c'est assurer la croissance de son entreprise et donc garantir sa pérennité.

Le respect de la charte prévue dans ce projet devrait aider les entreprises à mieux avancer aux côtés de leurs clients, fournisseurs, salariés, partenaires locaux... en répondant à une attente de la société.

Ce projet devrait contribuer à une prise de conscience du commerce de proximité sur ce qu'il fait déjà en matière de développement durable et sur les améliorations envisageables.

Le calendrier de réalisation et les principales étapes de la bonne pratique :

La durée prévue pour le projet est d'un an soit du 1^{er} septembre 2010 au 1^{er} septembre 2011.

Les principales étapes du projet sont les suivantes :

- 1/ Création d'un outil de diagnostic.
- 2/ Travail d'évaluation terrain.
- 3/ Mise au point de la charte.
- 4/ Elaboration d'outils d'accompagnement.
- 5/ Diffusion des résultats et mutualisation des connaissances.

Les résultats obtenus, les indicateurs de performance, l'évaluation :

Un questionnaire sera adressé à un échantillon important et représentatif d'artisans bouchers. Les retours seront exploités, donnant ensuite lieu à une diffusion* des résultats et de la charte élaborée auprès des relais départementaux, des artisans bouchers et des partenaires intéressés (*par des articles, des interventions au cours d'assemblées générales...).

Pour assurer le suivi des résultats obtenus sur le long terme, la CFBCT s'appuiera sur l'observatoire technologique mis en place par son Pôle d'Innovation qui intégrera des indicateurs de performance de la mise en place de la charte et de ses retombées.

Les perspectives de développement :

Parmi les perspectives de développement du présent projet figure la volonté d'assurer un suivi réglementaire et technique permettant notamment :

- ✘ une mise à jour régulière de la charte et des outils développés pour s'assurer de leur bonne adéquation avec les attentes du terrain,
- ✘ le développement de nouveaux outils et formations en fonction des besoins émergents.